

Dossier suivi par le secrétariat :
Tél. 35 97 35-27
E-mail: secretariat@lenningen.lu

DEMANDE D'UNE SUBVENTION

Demandeur : Nom

Prénom

Adresse : N°..... Rue

L- Localité

Téléphone :

E-mail :

Compte bancaire IBAN :

Banque :

Conformément aux procédures de versement, tout demandeur de subvention est tenu de fournir un **relevé d'identité bancaire (RIB)** afin de permettre le paiement de la subvention par virement bancaire.

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

- 1 d'un cycle ordinaire (vélo) neuf (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 300 €)

*La demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.*

La demande est introduite pour le compte :

- du demandeur
 d'un mineur ou d'un majeur protégé

NomPrénom

Numéro d'identification :

N° Rue

L- Localité

- 2 d'un cycle à pédalage assisté ($\leq 25\text{kmh}$) neuf (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 300 €)

*La demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.*

- 3 d'un sèche-linge (classe énergétique A/B), d'un lave-vaisselle (classe énergétique A/B), d'une machine à laver (classe énergétique A/B) , d'un réfrigérateur (classe énergétique A/B/C) , d'un congélateur (ou combiné) (classe énergétique A/B/C) (A=100€, B=80€, C=60€)

*La demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.*

- 4 d'une pompe à circulation IEE ≤ 0.25 (80 €)

*La demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.*

- 5 d'un projet d'investissement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables dans le domaine du logement (**20%** du montant accordé par l'Etat par logement dans les limites définies par l'article 9 du présent règlement communal)

La demande doit être accompagnée du document attestant le montant de la subvention accordée par l'État. Elle doit être déposée auprès de l'Administration communale de Lenningen dans un délai de 3 mois à compter de la réception de ce document justificatif. La demande doit être présentée par la personne ayant réalisé les investissements visés à l'article 9 paragraphe 4 de la délibération du conseil communal lors de sa séance publique du 1^{er} mars 2023.

La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble et le même ménage.

La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble et au sein du même ménage.

Adresse de l'installation : N° Rue.....

L- Localité.....

Pièces justificatives à joindre à la présente demande :

-pour les points 1, 2, et 5 : document attestant le montant de la subvention accordée par l'État (copie de l'arrêté du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et copie du virement effectué par la Trésorerie de l'État)

-pour les points 3 et 4 : copie de la facture acquittée établie au nom du demandeur ou copie du certificat de garantie accompagnée d'un ticket de caisse, indiquant la date de l'achat, le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que la mention de la classe énergétique du matériel.

-pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 : conformément aux procédures de versement, tout demandeur de subvention est tenu de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) afin de permettre le paiement de la subvention par virement bancaire.

Par ma signature, j'autorise l'Administration communale de Lenningen à traiter mes données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Date : Signature :

Les documents, dûment complétés et signés, sont à remettre à la mairie.